

**Compte rendu de la séance 14 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 14 juin, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 05/06/2018, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

**Présents :**

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROBERT Jean-Luc, Mmes LYOEN Marie-Yvonne et THURMEL Frédérique, adjoints  
Mmes GOUEYTHIEU Sabine et MICHALCZYK Catherine

MM. FEYNIE Daniel et PASQUET Serge, conseillers

**Absents excusés :**

M. IMBEAUX Michel (procuration donnée à M. Jean-Luc MASSIAS)

M. ROUX Vincent (procuration donnée à M. FEYNIE Daniel)

**Secrétaire de séance :** Mme THURMEL Frédérique

**Ouverture de la séance :** 20H30

**Levée de la séance :** 22h30

**1. DÉLIBÉRATIONS**

➤ **CCICP : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS)**

Le RPQS est adopté à l'unanimité pour l'exercice 2017

➤ **NATURA 2000 : modification du périmètre du site « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne**

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur la modification du périmètre.

➤ **CCICP : délégué à la protection des données (RPG)**

- **Désignation :** L'ATD (Agence Technique Départementale) met à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes à la Communauté de communes Isle Crempse en Périgord

- **Financement :** CCIPC

Le conseil municipal désigne l'ATD comme délégué RPG

➤ **Tarif forfait cantine pour la rentrée scolaire 2018/2019**

**Détail du forfait mensuel :**

- 33.30 €/mois sur 10 mois (soit 2.37 € le repas : (33.30 € x 10 mois) / 140 j d'école )
- période de règlement : septembre à juin inclus
- Sont retirés du forfait : jours de grève, jours sorties scolaires (lorsque les parents fournissent le pique-nique), 4 jours consécutifs d'absence

**Tarification hors forfait :**

- Repas exceptionnels : 3.20 €/repas (repas pris < à 3)
- Repas occasionnels : 2.37 € / repas (repas pris < à la moitié du temps de présence du mois et > à 3)

➤ **Révision annuelle du loyer du logement communal**

Le loyer est révisé selon l'indice de référence des loyers (4<sup>ème</sup> trimestre 2017) de l'INSEE.

Tarif actuel : 339.02 €

Tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 : 342.58 €

➤ **Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS**

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, le montant dû par ENEDIS en 2018 s'établit ainsi qu'il suit :

- Montant forfaitaire : 153.00 € (art R2333-105 du CGCT)
- Taux d'augmentation de l'index ingénierie : 1.3254 %

MONTANT 2018 : 202.78 € arrondi à 203 €

➤ **Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2018 (FPIC)**

Le conseil doit se prononcer sur la répartition du FPIC entre la commune et la CCICP.

Le conseil municipal opte pour une répartition de droit commun. La commune bénéficie pour l'année 2018 d'un montant reversé de droit commun de 7 070 €.

## **2. REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP**

Régime indemnitaire prend en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel). Il doit remplacer l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) qui n'a plus cours depuis 2017

Il se scinde en 2 parties :

- IFSE : indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise
- CIA : complément indemnitaire annuel qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, basé sur l'entretien professionnel.

Bénéficiaires :

- Les titulaires (stagiaires et titulaires)
- Agents contractuels de droit public disposant d'un contrat supérieur à 3 mois consécutifs

Remarque : Les agents de droit privé ne sont pas concernés par ce régime indemnitaire

Montant maximum par agent (sur la base d'un temps complet) proposé :

- IFSE : 400 €
- CIA : 200 €

Ces montants sont à proratiser en fonction du temps de travail des agents bénéficiaires et seront décidés par l'autorité territoriale.

Périodicité : annuelle

Modalité selon absentéisme :

En cas d'absence supérieure à 1 mois, le versement de l'IFSE et du CIA sera supprimé en cas de maladie ordinaire, longue maladie, congé longue durée et grave maladie.

Le conseil municipal souhaite disposer de plus de temps pour étudier ce nouveau régime indemnitaire qui remplacera le régime indemnitaire actuel (l'IAT) et se prononcera lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

### **3. LE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

➤ ***Ecole : retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019***

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Dordogne est favorable à notre demande de changement de rythmes scolaires.

Les nouveaux horaires de l'école sont :

Lundi : 8h30 à 11h30 et 13h00 à 16h00

Mardi : 8h30 à 11h30 et 13h00 à 16h00

Mercredi : /

Jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h00 à 16h00

Vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h00 à 16h00

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont supprimés.

Un projet du plan Mercredi est à l'étude pour accueillir gratuitement les mercredis matin les enfants fréquentant l'école de ST LOUIS. Ce service concernerait également les enfants habitant la commune qui sont en âge d'être scolarisés en école maternelle ou primaire.

Un courrier sera transmis aux familles concernées pour savoir si ce service gratuit pourrait les intéresser.

➤ ***Ecole : Plan numérique***

Décision attributive d'une subvention de 1 772 € (dont la moitié déjà perçue) au titre du plan numérique -AAP 2017 destinée à financer l'acquisition d'équipement numériques mobiles.

Cette somme financera l'achat de tablettes numériques pour l'école de ST LOUIS à hauteur de 50%.

➤ ***Internet***

Projet d'installation d'une armoire fibrée sur la place de l'Eglise avec une mise en service prévue pour fin 2018. L'installation permettra un meilleur débit internet sur la commune.

➤ ***Présentation de l'avancement des travaux d'aménagement du bourg par Jean-Luc ROBERT***

➤ ***Projet création d'une MAM (Maison d'Aide Maternelle)***

Les locaux existants ne sont pas adaptés (bâtiment : restaurant scolaire).  
Poursuite de nos investigations.

➤ ***Arrêt maladie Nathalie PASQUET (25 juin au 6 juillet)***

Autorisation donnée à M. le Maire de proposer le remplacement à Amélie LEFEBVRE.

En complément une mission de 9h sera confiée à Nathalie FAVARD pour cette période.

## **Prochaine réunion du conseil municipal**

### **Vendredi 14 septembre 2018 à 20h30**

Ordre du jour :

- Délibérations
- Affaires en cours
- Questions diverses

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES  
AU COURS DE LA SÉANCE 14 JUIN 2018**

N° des délibérations	Objet	décision
2018-1406-1	CCICP : Rapport RQS 2017	Adopté
2018-1406-2	CCICP : Répartition FPIC 2018	Répartition de droit commun : 7070 € pour la commune
2018-1406-3	NATURA 2000 : Modification du périmètre	OK
2018-1406-4	CCICP : Désignation du délégué RPG	ATD
2018-1406-5	Tarifs forfait cantine pour la rentrée scolaire 2018/2019	<u>Détail du forfait mensuel :</u> - 33.30 €/mois sur 10 mois (soit 2.37 € le repas) <u>Tarifification hors forfait :</u> - Repas exceptionnels : 3.20 €/repas - Repas occasionnels : 2.37 € / repas
2018-1406-6	Révision loyer logement municipal	Ancien tarif : 339.03 € Nouveau tarif : 342.58 € à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018
2018-1406-7	ENDIS : redevance occupation du domaine public	Montant 2018 : 203 €

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS  
AU COURS DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2018**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
GOUEYTHIEU Sabine		
MICHALCZYK Catherine		
PASQUET Serge		
FEYNIE Daniel		
ROUX Vincent		Procuration donnée à M. FEYNIE Daniel
IMBEAUX Michel		Procuration donnée à M. MASSIAS Jean-Luc